

# **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**



**CNOSF PARIS**  
**SAMEDI 3 DECEMBRE 2005**

<b>LISTE DES PERSONNES PRESENTES</b>
--------------------------------------

**I) LIGUES REGIONALES METROPOLITAINES ET D'OUTRE-MER :**
**1. ALSACE (130 Voix)**

Mr Georges MEYER	(T)	44 voix
Mr André TROESCH	(T)	43 voix
Mr Christian HIRTH	(T)	43 voix
Mr Patrick KURTZ	(S)	
Mme Isabelle BROGLY	(S)	

**2. AQUITAINE (152 Voix)**

Mr Yves LABROUSSE	(T)	51 voix
Mr Benjamin DERVIEUX	(T)	51 voix
Mr Daniel ENGEL	(T)	50 voix

**3. AUVERGNE (46 Voix)**

Mr Jean-Charles SIMON	(T)	23 voix
Mr Pascal CAUMEL	(T)	23 voix

**4. BOURGOGNE (56 Voix)**

Mr Guillaume BAROIN	(T)	19 voix
Mr Thierry GUENEAU	(T)	19 voix
Mr Michel VERRIELE	(T)	18 voix

**5. BRETAGNE (274 Voix)**

Mr Jean-Charles BADIN	(T)	274 voix
-----------------------	-----	----------

**6. CENTRE (89 Voix)**

Mr Pierre JEANROT	(T)	45 voix
Mr André MENEAU	(T)	44 voix

**7. CHAMPAGNE-ARDENNE (21 Voix)**

Mr Jean-Louis FERNANDEZ	(T)	11 voix
Melle Catherine BLAISE	(T)	10 voix

**8. CORSE (15 Voix)**

Mr Marc BAYARD	(T)	8 voix
Mr Pierre-Paul CUSSEDDU	(T)	7 voix

**9. COTE D'AZUR (142 Voix)**

Non représentée

**10. FLANDRES (213 Voix)**

Mr Didier DECONNINCK	(T)	71 voix
Mr Jean-Pierre COISNE	(T)	71 voix
Mr Pierre-Yves VANALDERWELT	(T)	71 voix

**11. FRANCHE-COMTE (24 Voix)**

Non représentée

**12. GUADELOUPE (26 Voix)**

Non représentée

**13. GUYANE (12 Voix)**

Mr Alex BATHILDE	(T)	12 voix
------------------	-----	---------

**14. ILE DE FRANCE (511 Voix)**

Mr Jean-Louis LARZUL	(T)	171 voix
Mr Michel BOURREAU	(T)	170 voix
Mr Philippe VENDRAMINI	(T)	170 voix

**15. LANGUEDOC-ROUSSILLON (150 Voix)**

Mr Daniel MINNE	(T)	50 voix
Mr Robert SERRANO	(T)	50 voix
Mr Luc VEZINET	(T)	50 voix

**16. LA REUNION (68oix)**

Non représentée

**17. LIMOUSIN (11 voix)**

Non représentée

**18. LORRAINE (129 Voix)**

Mr Mohammed ABIDA	(T)	43 voix
Mr Jacques BICHAT	(T)	43 voix
Mr Albert CHARPENTIER	(T)	43 voix

**19. MARTINIQUE (8 Voix)**

Non représentée

**20. MAYOTTE (50 Voix)**

Non représentée

**21. MIDI-PYRENEES (96 Voix)**

Mr Jackie BOSCA	(T)	32 voix
Mr Michel MARCOUL	(T)	32 voix
Mr Serge TRIAUREAU	(T)	32 voix

**22. BASSE-NORMANDIE (57 Voix)**

Melle Nathalie VALLOGNES	(T)	29 voix
Mr Guy FRENEHARD	(T)	28 voix

**23. HAUTE-NORMANDIE (63 Voix)**

Mr Sylvain GILBERT	(T)	32 voix
Mr Eric BINET	(T)	31 voix

**24. NOUVELLE-CALEDONIE (125 Voix)**

Non représentée

**25. PAYS DE LA LOIRE (278 Voix)**

Mme Brigitte RODDIER	(T)	93 voix
Mr Jean-Michel QUENTIN	(T)	93 voix
Mr Vincent DUCASSE	(T)	92 voix

**26. PICARDIE (79 Voix)**

Mr Frédéric DUBOIS	(T)	27 voix
Mme Annie LAUNAY	(T)	26 voix
Mr Frédéric BRINGAND	(T)	26 voix

**27. POITOU-CHARENTES (104 Voix)**

Mr Didier SAPIN-GUILBARD	(T)	52 voix
Mr Damien SALLE	(T)	52 voix

**28. PROVENCE (126 Voix)**

Mr Jean BAILLY	(T)	42 voix
Mr Robert FLANDIN	(T)	42voix
Mr Alain BUHLER	(T)	42 voix

**29. RHONE-ALPES (267 Voix)**

Mr Hervé GOLFETTO	(T)	67 voix
Mme Christiane HOUSSE	(T)	67 voix
Melle Sylvie PICARD	(T)	67 voix
Mr Jacques DESPORTES	(T)	66 voix

**30. WALLIS ET FUTUNA (34 Voix)**

Non représentée

.../...

**NB:** (T) : Titulaire  
(S) : Suppléant

## **II) COMITE DIRECTEUR FEDERAL SORTANT :**

### **Bureau Exécutif**

Mr Gil PELLAN	Président
Mr Philippe BEUCHET	Vice-Président, Chargé des Organisations et des Relations Internationales
Mr Thibaud SARRAZIN	Vice-Président, Chargé du Marketing
Mr Daniel MURAIL	Secrétaire Général, Secrétaire de Séance
Mr Jean-Philippe LACHAUME	Secrétaire Général Adjoint
Mr Christian ALBE	Trésorier Général
Mr Laurent MOREUIL	Trésorier Général Adjoint

### **Membres**

Mr Maurice BOISSEAU	Administrateur Fédéral
Mr Jean-Claude BOUR	Administrateur Fédéral
Mme Claude DENGREVILLE	Administrateur Fédéral
Mr Francis DRUENNE	Administrateur Fédéral
Mr Philippe DUPAU	Administrateur Fédéral
Mr Richard GOUX	Administrateur Fédéral
Mme Dominique MAINGUY-GOASDOUE	Administrateur Fédéral
Mr Jean PERIOU	Administrateur Fédéral
Mr Patrick VARACHAUD	Administrateur Fédéral

## **III) COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES ET DES ASSEMBLEES GENERALES :**

Mr René CORNIC	Président par intérim
Mr André FROGER	Membre
Melle Juliette FABIS	Membre
Mr Gilles GAUPP	Membre

## **IV) ASSISTENT :**

Mr Michel COGNE	Directeur Technique National
Mr Jean-Marie SCHMITT	Directeur Technique National Adjoint
Mr Thierry BOLOMEY	Informaticien FFVB
Mme Nathalie LESTOQUOY	Assistante de Direction
Melle Sylvie PROUVE	Secrétaire de Direction FFVB



## **Excusés :**

Melle Hélène GROC	Vice-Présidente, Chargée de la Communication
Mr Jean-Paul ALORO	Administrateur Fédéral
Mr Pierre COQUAND	Administrateur Fédéral
Mme Valérie DELOUTRE	Administrateur Fédéral
Mr Serge DELOUTRE	Administrateur Fédéral
Mr Christophe CHARTREUX	Administrateur Fédéral
Mr André GLAIVE	Administrateur Fédéral
Mme Isabelle LALANNE	Administrateur Fédéral
Mr Patrick RACHARD	Administrateur Fédéral
Mr Jacques SHAW	Administrateur Fédéral
Mme Brigitte TROUILLET	Administrateur Fédéral
Mr Georges GUILLET	Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et des Assemblées Générales

**Mr PELLAN (Président)** donne la parole Monsieur le Secrétaire Général pour l'ouverture de cette Assemblée Générale.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** présente les excuses pour le retard, provoqué par un travail complémentaire de façon à ce que l'Assemblée Générale se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le quorum est atteint, aussi bien en nombre des délégués que par le nombre de voix en séance. Le Secrétaire général donne la parole à Gil PELLAN, Président de la Fédération.

**Mr PELLAN (Président)** : Merci, Monsieur le Secrétaire Général. Bien écoutez, je vais me mettre au pupitre parce que j'ai pris un peu l'option, de consacrer quelques minutes de cette Assemblée Générale pour vous faire un peu le point, et bien, après 11 mois de travail de la part de notre équipe et il me semblait important au-delà de l'ordre du jour de vous faire part d'un certain nombre d'informations.

Chers amis, Mesdames, Messieurs les représentants des Ligues, nous sommes ravis aujourd'hui de vous accueillir ici donc au CNOF pour cette Assemblée Générale Extraordinaire qui sans nul doute marquera une avancée pour notre discipline puisque tout à l'heure vous serez amenés à vous prononcer sur l'ensemble d'un dispositif nécessaire pour faire en sorte que notre Fédération puisse disposer d'une façon pleine et entière d'un nouvel outil et d'une nouvelle pratique sportive, à savoir le Beach Volley.

Avant de consacrer nos échanges autour du Beach Volley, il me semblait important puisque j'ai la chance ce matin de vous rencontrer toutes et tous représentants de nos Ligues, de nos Comités et de nos clubs, de vous faire un peu le point 11 mois après avoir été mis en place par vous-même pour assurer comme nous nous étions engagés à le faire pour le Volley-Ball Français un renouveau et un nouvel élan pour notre discipline. Nous avons les uns et les autres, placé notre mandat sous une terminologie très précise, innover, conquérir, s'organiser. 11 mois après, qu'avons-nous fait pour innover, conquérir, s'organiser. Notre équipe n'a pas manqué d'ardeur pour travailler et pour ouvrir un certain nombre de chantiers. Tout à l'heure, nous interviendrons longuement sur le dossier Beach Volley et j'aurais le plaisir de vous présenter tout le travail qui a été fait pour justement mettre en œuvre cette nouvelle discipline. À côté de cela, et bien, comme nous nous étions engagés, un chantier a été ouvert autour du Volley-Ball Féminin. Où en sommes-nous ?

Le Volley-Ball Féminin, je vous l'avais annoncé, où un vaste chantier de réorganisation de refondation totale de cette partie de notre discipline devait s'engager. Un gros travail a été fait par Dominique GOASDOUE, notre Chargée de Mission, relations avec la Direction Technique Nationale, Michel COGNE son Directeur et Jacques BERAUD, le Manager Général. Un gros travail a été fait qui nous permettra dans les prochaines semaines de vous proposer et de proposer au Comité Directeur 4 axes pour le Volley-Ball Féminin. Un axe qui démarrera et c'est très logique me semble-t-il autour de notre Equipe de France et nous avons fait le choix de poursuivre le 1<sup>er</sup> travail qui avait été fait depuis 18 mois, à savoir une Equipe de France qui va se construire autour des jeunes demoiselles que nous avons accueillies sur le pôle France de Toulouse et qui seront donc la base de notre Equipe de France pour le prochain rendez-vous et notamment pour le prochain rendez-vous du Championnat d'Europe Juniors qui sera organisé en Lorraine et plus particulièrement à St-Dié et à Metz. C'est autour de cette équipe que nous allons construire pour les 4 prochaines années. Donc, nous mettrons tout en œuvre pour que cette équipe qui a un potentiel indéniable puisse dans les prochaines années reconquérir un certain nombre de places et faire en sorte que notre Equipe de France ne soit plus 67<sup>ème</sup> mondiale mais revienne à un rang un peu plus digne de nos espérances. À côté de ça, il est clair que l'analyse nous a amenée à constater que le Volley-Ball Féminin pour l'instant n'était enraciné qu'au travers de quelques bonnes volontés. Ces bonnes volontés sont des dirigeants de clubs, sont quelques dirigeants de comités ou de Ligues mais se font relativement rares.

Il nous a semblé important d'ouvrir un 2<sup>ème</sup> chantier sur le Volley-Ball Féminin, à savoir un chantier avec des clubs que nous allons appeler, des clubs formateurs féminins. Ces clubs formateurs qui aujourd'hui sont sans doute un peu moins d'une vingtaine et bien nous allons travailler prioritairement avec eux, passer convention avec eux pour amplifier leur travail avec un souci d'essayer de doubler notre nombre de clubs formateurs, ce qui nous permettra dans les années à venir véritablement très logiquement de bénéficier d'une base un peu plus élargie pour notre Volley-Ball de haut niveau. 3<sup>ème</sup> axe sur le Volley-Ball Féminin, il nous faut aussi être en capacité à côté de ses clubs formateurs de doter nos filières de formation de haut niveau de techniciens et de moyens sans doute plus conséquents que ceux qui ont été jusqu'à maintenant mis en œuvre. Notamment, je pense à nos pôles espoirs que vous connaissez bien puisque très souvent vous en êtes vous-mêmes des acteurs, ces pôles espoirs se verront doter de techniciens qui sont des techniciens de bon niveau et de haut niveau, qui sont complètement impliqués sur le développement du Volley-Ball Féminin. Il en ira de même autour du pôle France qui est en train de travailler d'effectuer un excellent travail à Toulouse, parfaitement relayé par l'Association qui s'est occupé de ce pôle France, et je salue ici même le Président de cette Association, et parfaitement relayé, je n'en doute pas, par la Ligue Midi-Pyrénées qui a fait le choix de prendre le secteur féminin comme son axe de développement pour cette prochaine olympiade. 4<sup>ème</sup> axe, il nous faut être en capacité de travailler que nous ouvrons sur le chantier féminin, c'est la relation avec le secteur professionnel. Nous avons initié une 1<sup>ère</sup> approche avec la LNV, 1<sup>ère</sup> approche qui avait comme objectif de marquer véritablement notre volonté de faire en sorte que le Volley-Ball Féminin au plus haut niveau soit avant tout représenté par des joueuses françaises, plutôt que par des clubs qui s'appuient sur de fortes légions étrangères. C'est la raison pour laquelle, nous allons engager tout un travail qui sera un travail de conventionnement avec des clubs français qui veulent jouer la carte française. Ce travail de conventionnement se fera sur des clubs qui ont comme ambition véritablement une ambition partagée

de faire en sorte que le Volley-Ball Féminin français soit au plus haut niveau et que notre Equipe de France soit au plus haut niveau. 4 grands chantiers sur le Volley-Ball Féminin qui prendront leurs efforts sans nul doute dans les prochains mois, dans les prochaines années.

Même si je sais que ce n'est pas suffisant, j'en parlerai après, incontestablement ce sont les bases du renouveau du Volley-Ball Féminin. 3<sup>ème</sup> grand chantier que nous avons ouvert, une politique de développement. Là aussi, je voudrais saluer le travail qui a été réalisé par Francis DRUENNE, en relation là aussi avec la Direction Technique Nationale et plus particulièrement Jean-Marie SCHMITT qui depuis plusieurs semaines autour d'un groupe de travail et bien vont pouvoir nous présenter tout le projet de développement notamment par rapport à ce que nous avons annoncé, notre intérêt nouveau pour les jeunes pratiquants. Il nous fallait avoir toute cette réflexion, tout ce travail préparatoire, pour que ça puisse prendre effet là aussi très certainement en 2006 et s'amplifier au fur et à mesure des prochaines années. Je voulais aussi là véritablement saluer ce travail de Francis et de toute son équipe qui même si c'est pas forcément suffisant est aussi un véritable axe qui permettra de préparer l'avenir et de préparer en fait ce que nous attendons tous c'est à dire un essor nouveau de notre discipline. Ca passera par, incontestablement, initier, séduire de nouveaux et de jeunes pratiquants, et c'est la priorité que nous nous sommes donnés.

Le 4<sup>ème</sup> chantier que nous avons ouvert, il s'agissait aussi de mettre en adéquation avec le projet politique la Direction Technique Nationale, c'est Direction Technique Nationale outil indispensable à notre développement sera en ordre de marche début 2006 avec comme je vous l'avais annoncé les 5 grands secteurs que nous avons souhaité organiser. Le Directeur Technique National en relation avec Jean-Marie SCHMITT et en relation avec ses managers généraux, et bien, a structuré ses 5 grands secteurs

un secteur haut niveau masculin qui sera sous la responsabilité d'un manager général, qui s'occupera et qui aura la responsabilité de l'ensemble de la filière, qui partira de la politique de détection chez les 11/13 ans jusqu'à l'Equipe de France masculine A, en passant par tous nos intermédiaires que sont nos pôles Espoirs, pôle France, et les Equipes de France qui vont avec.

Un secteur féminin avec un manager général que vous connaissez bien, j'ai eu le plaisir de le citer tout à l'heure, Jacques BERAUD.

3<sup>ème</sup> secteur, le secteur Beach Volley. Pour l'instant, nous n'avons pas souhaité dissocier le secteur masculin, féminin parce que, il n'est qu'en émergence, néanmoins un manager général sera recruté début de l'année 2006 sur un poste qui nous est ouvert par le Ministre dans le cadre de la préparation olympique puisque sur les 5 postes, Monsieur le Directeur Technique National, ouverts par le Ministère pour toutes les disciplines, nous avons obtenu 1 poste, 1 sur 5 donc c'était pas mal, et ce poste là sera attribué au Beach Volley pour faire en sorte que le manager général de cette filière puisse prendre en charge l'ensemble du haut niveau et l'ensemble des développements.

4<sup>ème</sup> grand secteur de la Direction Technique Nationale est qui a un rôle déterminant, le secteur de la formation. Tous nos projets ne peuvent s'accompagner que si nous sommes en capacité de mettre en place un plan de formation de l'ensemble des acteurs de notre discipline, c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité structurer un secteur formation avec un Directeur de la formation que vous connaissez bien, Pierre LABORIE, qui donc a pris son poste depuis 2 mois maintenant et qui travaillera en relation avec le Chargé de Mission politique de la Fédération qu'est Jean-Charles BADIN. Un gros travail a déjà effectué par Jean-Charles et Pierre LABORIE depuis maintenant 3 mois qui permettra dans tous les domaines, qui vous permettra de faire bénéficier à vos techniciens, à vos responsables de clubs, à vos responsables de comités de plans de formations ad hoc pour les rendre performants par rapport aux axes et aux projets que vous aurez vous-même retenus.

5<sup>ème</sup> secteur de notre Direction Technique Nationale et qui n'est pas le moindre, puisque j'ai eu l'occasion de vous le dire tout à l'heure, 1 secteur développement entièrement managé et piloté par le Directeur Technique Adjoint, Jean-Marie SCHMITT que je salue, que j'ai du voir ce matin, Jean-Marie bien sûr à côté de, et qui a là aussi pris son dossier à bras le corps depuis plusieurs semaines et qui donc travaille en relation étroite avec Francis DRUENNE et son équipe, en relation étroite également avec la Direction de la formation et Jean-Charles BADIN de façon à être en capacité de vous proposer des produits de développement qui soient très opérationnels. Donc, je peux vous dire, une Direction Technique Nationale opérationnelle pour véritablement mettre en œuvre comme c'est le cas, comme ça a toujours été le cas, mettre en œuvre le projet politique qui est le nôtre aujourd'hui.

Dernier chantier que nous avons été amenés à ouvrir, sans doute aussi par volonté politique telle que nous l'avions annoncé, mais aussi de temps en temps par nécessité de gérer les événements. Vous n'êtes pas sans savoir que, au cours de l'été dernier, nous avons été amenés à nous séparer de notre Directeur Général Administratif, et bien, nous avons là aussi malheureusement été amené donc à ré envisager notre organisation. Cette réorganisation, nous avons déjà présenté au Comité Directeur un projet de réorganisation, c'était en Mars dernier. Ce projet a été reporté pour des raisons qui étaient des raisons à l'époque financières et le retrait d'un de nos gros partenaires. Néanmoins, il avait été reporté de quelques mois pour le réorganisé, re-peaufiner. Les événements de l'été nous ont amenés au niveau du Bureau à nous dire qu'il était temps début Septembre face à cela et bien sans doute de repenser cette organisation. Nous avons fait le choix de prendre quelques semaines de façon à ce que par rapport au projet initial qui n'était, qui était le nôtre en Mars dernier, nous avons confié à un cabinet extérieur un travail d'études pour voir si notre projet était en adéquation avec l'ensemble des acteurs du

Volley-Ball Français et notamment les salariés eux-mêmes qui sont des acteurs incontournables et indispensables de notre projet.

Cette étude a été menée rondement entre le 1<sup>er</sup> Octobre et le 15 Novembre avec une présentation au Bureau de ce qui serait souhaitable de faire après avoir entendu les acteurs dont je vous ai parlé mais aussi des représentants de Ligue, des représentants de la LNV, des représentants du Comité Directeur, des représentants extérieurs. Ca va nous amener à mettre en œuvre tel que nous l'avons proposé en Comité Directeur, tel que nous l'avons présenté hier à l'ensemble de nos salariés, une réorganisation structurelle de la Fédération dans les prochaines semaines avec l'arrivée d'un certain nombre de collaborateurs nouveaux qui nous permettront véritablement de doter notre Fédération d'une équipe de techniciens performants dont on a besoin pour mener à bien l'ensemble de notre projet. Nous sommes dans un monde extrêmement concurrentiel, nous sommes dans un monde sportif qui a considérablement évolué ces dernières années. Il nous fallait mettre notre Fédération au niveau des autres Fédérations pour qu'on soit en capacité nous élus, vous élus, de disposer des techniciens dont nous avons besoin au quotidien pour mettre en œuvre l'ensemble de nos projets de développement. C'est la raison pour laquelle, plusieurs collaborateurs seront recrutés dans les prochaines semaines pour venir à nos côtés nous apporter toutes leurs efficacités. C'est un choix que nous avons fait, c'est un choix que nous avons fait en étant conscients qu'il nous faut faire des priorités d'investissements. C'est un véritable investissement que nous faisons pour mieux en récolter les fruits après, soyez-en bien conscients, cet investissement n'est pas inconsideré notamment sur le plan financier, vous êtes vous-même très logiquement soucieux de toutes les finances fédérales, cet investissement est raisonné, cet investissement se fait sur une gestion qui est de plus en plus rigoureuse de la part des élus que nous sommes, qui nous permettra sans vouloir anticiper sur ce que vous dira notre Trésorier Général à notre prochaine Assemblée Générale, mais sur un exercice 2005 qui sera un exercice sur lequel nous avons réussi à faire un certain nombre d'économies qui nous permettra d'envisager déjà ce premier investissement. Ces économies, nous continuerons à les faire, qui sont des économies de fonctionnement, je vais vous donner qu'un seul exemple, la mise en place d'une agence de voyages, FFVB voyages, mise en place d'une agence de voyages qui nous permet en externalisant une partie de notre activité, non seulement de la confier à des professionnels mais de libérer certains de nos collaborateurs et surtout à terme d'envisager de faire des économies. Ce sont des initiatives de ce type de gestion que nous continuerons à prendre pour justement être en capacité de dégager des moyens supplémentaires pour mieux les réinjecter au profit du projet de développement. Tout ceci, pour vous dire que nous ne sommes pas rester les deux pieds dans le même sabot depuis 11 mois.

Vous me permettrez de saluer tout le travail qui a été fait par l'ensemble des administrateurs que vous avez mis en place au mois Décembre dernier. Je voulais en votre nom les saluer et les remercier pour les dizaines d'heures hebdomadaires qu'ils consacrent à leur passion et à la mise en œuvre de ce projet. Je voulais véritablement les remercier parce que véritablement je peux vous garantir qu'ils ont su totalement s'investir tel qu'ils s'étaient engagés à le faire à mi-Décembre dernière.

Néanmoins, chers amis, à ce moment de mon intervention, ce n'est pas suffisant. Ce n'est pas suffisant parce que je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes une discipline dans un environnement sportif extrêmement concurrentiel. Nous avons besoin de toutes les énergies, de toutes les énergies et notamment les énergies des représentants de Ligues ou de Comités que vous êtes. Et si mon propos maintenant peut vous paraître, peu peut-être vous, pardon, si mon propos vous semble peut-être un peu exagéré, il me semble quand même indispensable de vous sensibiliser à la nécessité que notre état d'esprit général doit être porté avant tout sur l'intérêt général du Volley-ball Français. Nos interventions, le temps que nous consacrons à notre discipline, chers amis, je vous invite avant tout à le consacrer beaucoup plus à l'intérêt général de notre discipline que, éventuellement consacrer à la défense d'intérêts particuliers. Notre discipline a besoin d'un changement d'état d'esprit, a besoin d'un changement d'état d'esprit de l'ensemble des dirigeants, qu'il soit dirigeant de Ligue, de Comité ou de club. Aujourd'hui, une équipe a été mise en place pour assurer un renouveau de notre discipline.

Mon propos vous montre qu'un certain nombre de chantiers sont ouverts. Ces chantiers vous les avez reconnus en mi décembre dernier, ces chantiers doivent vous permettre aux uns et aux autres à vos Ligues de vous y retrouver, doivent vous permettre à vos Ligues de faire le choix de travailler prioritairement dans tel axe ou dans tel axe de façon à assurer le développement de notre discipline sur votre région. Il me semble important qu'à partir de ce moment là et bien nous devons, et c'est véritablement un appel que je vous fais, pour que véritablement tous nos efforts soient constructifs et soient bénéficiaires. Passons notre énergie, consacrons notre énergie à la réussite de ces projets. La réussite de ces projets rejailliront sur vos clubs, sur vos comités et sur vos Ligues, et rejailliront sur ce pourquoi nous avons tous été élus sur notre discipline. Je vous invite véritablement à réfléchir et à surtout faire réfléchir l'ensemble des dirigeants. Nous n'avons pas trop de dirigeants, et il me semble important de ne pas se perdre dans des querelles qui sont à mon sens des querelles d'arrière garde. Néanmoins, je veux bien faire amende honorable. J'ai bien conscience aujourd'hui que notre projet répond sans doute que pour l'instant que partiellement à ce qu'attendent les 1800 présidents de clubs, j'en suis bien conscient. Je suis bien conscient que quelque part un certain nombre de présidents de clubs ne se retrouvent peut-être pas pour l'instant dans ce projet, dans ces 4 axes là.

Néanmoins, il nous faut faire sans doute un effort de communication pour que quelque part ils puissent les uns les autres se raccrocher à un dispositif. C'est vrai que sans doute notre projet répond aux attentes de 300 ou 400 clubs, les clubs qui sont des clubs dans nos championnats nationaux, les clubs qui sont dans nos championnats régionaux. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui notre discipline ayant considérablement progressée, on n'est peut-être

pas encore suffisamment novateur pour tous ceux qui s'intéressent au Volley-ball sous la forme, je vais l'appeler loisirs compétitions. Ces gens là, y'a peut-être en France 1000, 1200 clubs, des clubs qui aujourd'hui ont entre 20 et 40 licenciés, ces gens là peut-être qu'ils ont des difficultés à se retrouver dans le projet fédéral, je peux en convenir. Je me permets de vous dire que c'est un des axes, gros chantier ouvert par Francis DRUENNE et son équipe, d'accord. Mais pour l'instant, par déficit de communication, pour l'instant la réponse n'est que parcellaire, je veux bien en convenir, néanmoins ce n'est pas suffisant que quelque part ces gens là nous les laissons à la traîne et que nous en faisons peut-être des éternels insatisfaits de notre discipline.

C'est vrai que quelque part en 2006 et 2007, nous soyons en capacité d'être novateurs et d'être en capacité de leur faire des propositions nouvelles. J'ai eu l'occasion de dire en Comité Directeur, y'a un 1<sup>er</sup> chantier qu'il nous faut, réfléchir ensemble. Cette réflexion, je souhaite que, Monsieur le Secrétaire Général, lorsqu'il sera soulagé d'un certain nombre de tâches quotidiennes, et là aussi vous me permettrez de prendre quelques instants de votre temps pour le remercier en votre nom pour avoir su s'investir totalement pendant plusieurs mois pour compenser la problématique liée au départ de notre Directeur Général. Mais dans quelques mois, lorsqu'il va être épaulé d'une nouvelle équipe, il pourra véritablement prendre ses fonctions de Secrétaire Général, et d'être votre interlocuteur. Néanmoins, je souhaite comme il en a convenu, nous en avons parlé en Comité Directeur qu'il puisse animer un groupe de travail où il nous faudra bien avoir une réflexion sur le rôle et les missions de 2 de nos structures décentralisées que sont nos Ligues et nos Comités Départementaux. Il y a un vrai gros chantier à mener avec vous pour sans doute redéfinir avec vous comment nous pouvons optimiser nos Ligues, comment nous pouvons optimiser nos Comités Départementaux. Quelles sont les missions qu'on doit leur confier, arrêtons sans doute d'avoir des superpositions, arrêtons sans doute d'avoir une espèce de situation, qui est toujours une situation un peu conflictuelle. Nous devons être en capacité et là faisons appel à notre réflexion, d'avoir des Comités Départementaux plus efficaces mais qui ne seront pas aujourd'hui en permanence positionnés dans la plainte, en permanence positionnés par un déficit de reconnaissance, un déficit de considération. C'est un chantier que je souhaite, que notre Secrétaire Général ouvre dans les prochaines semaines, j'entends bien, je fais là aussi appel à vous, à votre réflexion pour que quelque part ensemble nous gagnions, me semble-t-il, ce combat qu'il nous faudra mener dans les prochains mois.

Ce ne sera pas encore suffisant. Il est indispensable qu'on arrive à générer des projets nouveaux autour de ces 1000 ou 1200 clubs qui aujourd'hui ne vivent pas bien notre discipline. Il faut qu'on pense à eux, je n'ai pas forcément la solution, chers amis. Mais la solution, nous la travaillerons, nous la construirons ensemble en étant force de proposition, pas en force de destruction, force de propositions, vous avez des idées sans doute et bien faites en part, faites en part à notre Secrétaire Général, vous avez des projets mais n'opposons pas votre idée forcément à ce qui existe actuellement. Ce sera certainement là aussi un nouveau chantier de reconstruction.

Tout cela pour vous dire que ce que je souhaite, c'est que vous soyez-vous représentants de vos Ligues aussi nos porte-parole auprès de l'ensemble de nos représentants de clubs pour leur dire qu'il y a aujourd'hui à la Fédération un travail qui est fait, qui est un travail de construction de notre avenir. Vous avez mis en place une équipe, il est absolument indispensable de faire confiance à cette équipe pour que quelque part notre énergie soit constatée au positif et pas en permanence comme nous le faisons trop souvent chers amis, nous passons 80% de notre temps à régler des problèmes conflictuels, ce n'est pas possible que cela dure. C'est la raison pour laquelle et j'en terminerais mon propos, je souhaite et je vous fais à nouveau appel notamment aux Présidents de Ligue qui pour l'instant ne se sont pas encore manifestés auprès de nos instances. Nous avons bâti ensemble notre projet, nous allons en gagner ensemble autour des 4, des axes de développement que nous avons défini.

J'attends de vous, Messieurs, Mesdames, que vous nous fassiez part de vos projets, votre Ligue souhaite s'inscrire dans tel domaine, quel est le domaine prioritaire ? Nous avons besoin de connaître quels sont vos projets prioritaires. L'Aquitaine n'a pas forcément le même projet que le Limousin. La Bourgogne n'a peut-être pas le même projet que la Lorraine. Et bien, faites-nous part de votre projet, essayez de le peaufiner et ensemble je peux vous garantir que nous apporterons toute notre énergie, notre contribution pour faire en sorte que votre projet réussisse dans vos Ligues et à ce moment là ce sera à nouveau le Volley-Ball qui sortira gagnant. Je vous demande véritablement de vous mobiliser, maintenant nous allons consacrer après les 52 minutes ? Vous m'avez accordé 52 minutes Monsieur le Secrétaire Général, j'ai pas fait 52, peut-être un peu moins, mais voilà après cette interpellation, je voudrais que nous consacrons notre temps, les quelques heures que nous avons décidées de passer ensemble, au développement de ce qui est véritablement est un potentiel énorme pour le Volley-ball, à savoir la mise en place de la structuration du Beach Volley Français, merci de votre attention.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle l'ordre du jour adopté par le comité directeur puis il donne la parole à Monsieur BOSCA, président de la ligue de Midi-Pyrénées.

**Mr BOSCA (Midi-Pyrénées)** demande que soit rajouté à l'ordre du jour le dossier stratégie de développement et le problème posé par les mission des CTS. Il demande que ce projet fasse l'objet d'une diffusion dans les ligues et d'un vote à l'assemblée générale de juin 2006.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** précise que le comité directeur ne souhaite pas présenter ce projet à l'Assemblée Générale maintenant puisque ce projet peut encore avancer et être modifié.

Après l'Assemblée Générale de ce matin, il peut s'ouvrir un débat sur ce projet, où le Président Gil PELLAN pourra en parler en toute transparence.

**Mr BOSCA (Midi-Pyrénées)** renouvelle sa demande.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle que le débat de cet après midi sera déjà un moment de faire avancer le projet avec les présidents de ligues présents.

**Mr PELLAN (Président)** estime que le débat de ce matin sur le projet de nouvelle licence doit commencer et que cet après midi le projet fédéral sera tout aussi constructif.

**Mr MARCOUL (Midi-Pyrénées)** estime que le projet soit voté à la prochaine Assemblée Générale d'Orléans.

**Mr SAPIN GUILBARD (Poitou Charentes)** pense avoir compris que l'information donnée était que le ministère proposait de changer les orientations des missions des CTS. Alors que d'après lui ce n'est pas le cas. Il demande que le projet soit gelé jusqu'en juin pour permettre à chaque ligue de travailler sereinement avec les cadres à disposition jusqu'en juin 2006

**Mr PELLAN (Président)** donnera les précisions cet après-midi par rapport aux 2 questions posées et notamment au départ du CTS de Poitou-Charentes.

Il souhaite que ce matin soit consacré aux travaux au Beach-Volley et répondra l'après-midi très précisément à ces 2 aspects là.

**Mr JEANROT (Centre)** rappelle que dans une Assemblée Générale Extraordinaire, il n'est pas possible de modifier un ordre du jour et aimerait que nos discussions ne mènent pas à des votes stériles. Alors, la modification de l'ordre du jour est sous réserve de la réglementation de notre Fédération qui dit que pour une Assemblée Générale Extraordinaire, il n'est pas possible de modifier l'ordre du jour et là on demande une modification donc c'est un petit peu contraire à nos règlements.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** indique après cette réponse que la parole donnée aux personnes après l'ordre du jour l'a été dans un esprit de cordialité et de convivialité. Maintenant la parole va être donnée à notre technicien informatique pour la présentation du logiciel.

**Mr DUCASSE (Pays de la Loire)** indique que s'il a bien compris il n'y a pas de possibilité de modifier l'ordre du jour par l'assemblée générale extraordinaire mais simplement par le comité directeur.

**Mr LACHAUME (Secrétaire Général Adjoint)** indique que le Comité Directeur de ce matin a arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Une Assemblée Générale Extraordinaire ne peut pas modifier son ordre du jour alors qu'une Assemblée Générale Ordinaire pourrait en début de séance à la majorité décider de son ordre du jour.

**Mr PELLAN (Président)** rappelle les différents points mis en avant pour le développement du beach-volley et les différents aspects de cette réforme.

- 1 – Création de la licence beach-volley
- 2 – Championnat des clubs dans les ligues
- 3 – Logiciel de gestion des tournois à l'initiative des clubs, comités départementaux, ligues promoteurs privés du championnat de France avec classement par point des joueurs de beach-volley en France, consultable tout les lundi matin.

Finale du championnat de France la 3<sup>ème</sup> semaine d'Août, date retenue dans toute l'Europe pour les championnats nationaux, finales pour les seniors et les jeunes de -17 et - 18 aussi bien féminines et masculins pour toutes les catégories.

4 – Nomination à la Fédération de Patrice MARQUET, interlocuteur privilégié sur le développement des lieux de pratique de Beach Volley

5 – Formation des joueurs et des joueuses.

6 – Mission et mandat du Ministère, préparation des équipes de France qui représenteront le Beach Volley Français aux prochains Jeux Olympiques avec l'objectif

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** donne la parole à M. BOLOMEY pour la présentation du logiciel Suisse, « My beach »

**Mr BOLOMEY (Informaticien)** : **Présentation du logiciel**

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** pense que cette présentation faite pas le spécialiste maison aura permis d'en voir tous les aspects principaux et reste prêt à répondre aux questions.

### **Plusieurs interventions des délégués**

**Mr SERRANO (Languedoc-Roussillon), Mr HIRTH (Alsace)** s'inquiètent de voir les joueurs de Beach-volley partir plus sur des championnats dits individuels et délaissent les championnats de clubs ; des difficultés de l'organisation de championnats régionaux et départementaux.

**Mr PELLAN (Président)** pense que ce choix appartient aussi au club de Beach-volley ou à l'entraîneur ou au Manager Général du club. Le Championnat de France de beach-volley pour chacune des catégories se déroulera la 3<sup>ème</sup> semaine d'Août.

**Mr DUCASSE (Pays de la Loire)** demande pour quelle raison, il n'y a pas de remise à zéro chaque saison au niveau des points des compétiteurs.

**Mr MOREUIL (Trésorier Général Adjoint)** précise que le classement est glissant en fait sur 365 jours, donc c'est 10 meilleurs résultats sur 365 jours, comme d'autres sports.

Suite à la question d'un intervenant sur la validation des tournois des Ligues, **Mr PELLAN (Président)** rappelle le principe des trois niveaux de tournois et qu'une harmonisation des dates de tournois se fera aux niveaux des zones techniques par la ligue qui l'autorisera ou non pour les tournois régionaux ou départementaux et par la fédération pour les tournois de la série 1.

Les questions de **Mr BAROIN (Ligue de Bourgogne)** portent sur la possibilité d'utilisation du logiciel pour des tournois 6X6 et la possibilité de création de club de beach amène les précisions.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : Impossibilité de servir du logiciel pour d'autre tournois que le beach-volley et création un club de Beach-volley possible depuis le mois de juin 2006 2 ou 3 personnes seulement.

**Mr BAYARD (Corse)** : demande des précisions sur le paiement de la licence de beach-volley.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : le joueur Senior paiera 20,60 Euros en ligne et c'est le club départemental qui délivrera la licence. Le prix départemental ne sera perçu à ce niveau mais la deuxième année c'est au club d'orienter le joueur vers un club ou le conserver. La 2<sup>ème</sup> année, c'est à vous de faire une offre intéressante pour le joueur.

**Mr LARZUL (Ile de France)** demande un recentrage des débats plus généraux et en particulier par rapport à l'adhésion des clubs et la proposition d'une part calculée en fonction de l'importance du club, part mobile en fonction d'un nombre de licenciés. Il lui semble logique de pouvoir éventuellement favoriser l'adhésion de petits clubs, mais souhaite aussi ménager les gros clubs qui aussi beaucoup de charges et risque de se mettre en retrait de nombre de licence pour éviter de payer plus cher.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : Cette proposition de modification tarifaire est proposée pour l'Assemblée Générale.

**Mr LARZUL (Ile de France)** demande que les activités permises au tronc commun soit ouvertes aux département et région et une clarification du terme non compétitive.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : la modification est effectuée pour les missions de département et de la région, et des activités non compétitive ou activité de développement et promotionnelle.

Suite à le demande de précision de **Mr LARZUL (Ile de France)**, il est précisé que tout adhérent qui prend une option Indoor ou Beach doit être dans un club. Cela permet un passage en douceur de l'opération.

Les interventions de **Mr QUENTIN (Pays de la Loire)** et **Mr KURTZ (Alsace)** amènent à préciser les dates de validité des licence (prolongation de deux mois après le 30 juin par l'assurance GPA et aussi que cette année un licencié ne pourra pas prendre une option beach-volley dans un autre club. Il faudra attendre le renouvellement de licence et le nouveau format. D'autre part, il appartient aux ligues de fixer le tarif des licences de l'option beach-volley.

Le problème posé par la concurrence des départements et des mutations (l'an prochain) est évoqué et permet de rappeler que le beach-volley est un sport individuel qui ne répondra tout à fait au même attente que le volley-ball sport d'équipe.

Suite au remarques de **Mr LARZUL (Ile de France)**, **Mr MURAIL (Secrétaire Général)** rappelle que les choses sont claires dans la proposition qui est faite : quand une personne prend les 2 options, le tronc commun est obligatoirement à l'Indoor.

**Mr SAPIN-GUILBARD (Poitou-Charentes)** pose le problème de l'identification des licenciés dans un club, source de financement de l'Etat ou des collectivités territoriales.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** précise que d'un point de vue pratique le dirigeant du club, aura à sa disposition trois listings, un listing des licenciés qui ont le tronc commun chez lui, qui correspond au nombre de voix dont il dispose dans l'Assemblée Générale de la Ligue. Et puis, il va avoir 2 autres listings au même titre que les adhérents qui auront les 2 licences : un listing des licenciés Indoor et il aura un listing des licenciés Beach-Volley.

Après ces échanges, la parole est donnée à **Mr CORNIC, représentant le Président de la Commission de surveillance de l'Assemblée Générale.**

Il excuse d'abord Georges GUILLET, Président de la Commission de Surveillance des Assemblées Générales qui n'a pas pu être là aujourd'hui puis évoque le cas de la Ligue de Bretagne. La Ligue de Bretagne est actuellement sous tutelle de la Fédération et elle est administrée par une délégation spéciale.

Cette situation a fait l'objet d'un recours par les personnes qui avaient été élues au Comité Directeur de la Ligue de Bretagne, qui ont porté un recours devant le CNOSF. Donc, différentes personnes qui avaient été élues au Comité Directeur de la Ligue de Bretagne ont porté recours devant le CNOSF suite à l'invalidation de leur élection. La commission de conciliation du CNOSF a confirmé et a demandé la tenue d'une nouvelle élection pour élire un Comité Directeur à la Ligue de Bretagne, ceci aura lieu, est prévu samedi prochain.

D'autre part, il a été précisé qu'en vertu de l'article 68 alinéa 6 du Règlement Intérieur de la FFVB, il appartiendra à la Commission Spéciale en sa qualité d'administrateur provisoire de la Ligue de Bretagne de Volley-Ball de représenter les intérêts de cette dernière lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FFVB prévue le 3 décembre 2005. Et donc à ce titre, Jean-Charles BADIN qui est le Président de cette délégation spéciale, dispose du droit de vote de la Ligue de Bretagne.

Afin de répondre aux questions des délégués, le Secrétaire Général retrace l'historique de la procédure de conciliation et donne lecture des attendus.

**Mr BADIN (Président de la délégation spéciale de la Ligue de Bretagne)** déclare : « Je suis bien conscient des pouvoirs exorbitants que m'a donné le juge, j'entends quand même les garder c'est à dire il m'a dit que je voterai, je voterai, mais pour ma conscience et pour votre tranquillité, je peux vous assurer que je voterai abstention à tous les votes qui auront lieu aujourd'hui parce que je ne suis pas élu de la Ligue de Bretagne, je suis administrateur de la Ligue de Bretagne et bien que le Président du Tribunal m'ai donné tous les droits, je ne les prendrai pas, je m'abstiendrai à tous les votes ».

**Mr CORNIC (représentant le Président de la Commission de surveillance de l'Assemblée Générale) :** rappelle le nombre des voix disponibles de l'Assemblée Générale si toutes les Ligues étaient représentées serait de 3969 voix. Sont effectivement représentées, 2845 voix. Donc la majorité est de 1423.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général) :** Voilà. 2<sup>ème</sup> question.

**A la question de Mr FERNANDEZ (Champagne-Ardenne)** qui doit quitter la séance, **Mr CORNIC (représentant le Président de la Commission de surveillance de l'Assemblée Générale)** rappelle que les délégués ne peuvent agir que pour leur nom et peuvent donner pouvoir à un suppléant, à condition que ce suppléant est été désigné préalablement. Donc ici, il ne me paraît pas possible qu'un seul délégué exprime la totalité des voix d'une Ligue.

**Mr MURAIL (Secrétaire Général) :** Après avoir ajouté les réflexions du Comité Directeur, les souhaits de la Commission, les Ligues et les Comités Départementaux, à la demande de **Mr GOLFETTO (Rhône-Alpes)**, La résolution N°1 est mis aux voix.

<p>Maximum d'inscrits : 3369  Voix en séance : 2868  Majorité : 1434  Ligues présentes : 21/30</p>
--

**RESOLUTION N°1**

L'assemblée Générale extraordinaire adopte :

- **Une part d'adhésion commune à tous les clubs, c'est-à-dire les frais d'adhésion, l'assurance, les éditions de la revue.**
- **Une part mobile fonction du nombre de licenciés.**
- **La tarification sera validée lors de l'Assemblée Générale de Juin 2006, prendra en compte les réflexions du Comité Directeur, Ligues Régionales et Comités Départementaux, les souhaits de la commission, les études de la CCF portant sur les clubs départementaux et leur dimension, les clubs strictement Beach-volley, les clubs dits loisirs, etc.**

**2868 Voix en séance**

**RESULTAT DU VOTE**

OUI	NON	ABSTENTIONS
1880	44	944

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : Résolution N°2, présentation du format de licence qui vous a été fait.

**RESOLUTION N°2**

L'assemblée Générale extraordinaire adopte:

**Un « tronc commun » permettant la pratique des animations des Ligues Régionales, des activités départementales, de développement et promotionnelles (Détente, loisirs, Park-volley, etc., en salle ou à l'extérieur)**

- **Deux options d'accès aux pratiques compétitives des deux disciplines olympique : le volley-ball 6X6 d'équipe de clubs et le beach-volley, sport individuel.**

**2857 Voix en séance**

**RESULTAT DU VOTE**

OUI	NON	ABSTENTIONS
2368	/	489

**RESOLUTION N°3**

L'assemblée Générale extraordinaire adopte:

**Tronc commun : maintien du prix actuel : 10,60 €**

**Option Beach (nouvelle licence) :**

**10 € pour les seniors & 5 € pour les jeunes**

- **La tarification sera validée lors de l'Assemblée Générale de Juin 2006, prendra en compte les réflexions du Comité Directeur, Ligues Régionales et Comités Départementaux, les souhaits de la commission, les études de la CCF portant sur les clubs départementaux et leur dimension, les clubs strictement Beach Volley, les clubs dits loisirs, etc.**

**2857 Voix en séance**

**RESULTAT DU VOTE**

OUI	NON	ABSTENTIONS
2368	/	489

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : Les résolutions 4 et 5, vont ensemble, c'est l'écriture qui sera dans les règlements généraux qui autorisent la Fédération à mettre en place des championnats.

---

**RESOLUTION N°4**

---

L'assemblée Générale extraordinaire adopte:

*Conformément à l'article 1 de ses statuts, la FFVB émet un règlement général concernant l'organisation et la pratique du Beach-volley.*

*Toutes les compétitions officielles et les tournois internationaux, nationaux et régionaux en France métropolitaine et DOM-TOM, tous les joueurs, entraîneurs et arbitres ainsi que les organisateurs de compétitions officielles et de tournois sont subordonnés au règlement pré-cité.*

*Ce règlement respecte les règlements de la Confédération européenne de volley-ball (CEV) et de la Fédération internationale de volley-ball (FIVB).*

**2857 Voix en séance**

**RESULTAT DU VOTE N°4 ET 5**

---

**RESOLUTION N°5**

---

L'assemblée Générale extraordinaire adopte:

En France métropolitaine et dans les DOM TOM , deux types de compétitions officielles de beach-volley peuvent exister, dans toutes les catégories d'âges:

*Des **compétitions de clubs**, qui ont pour vocation la délivrance de titre, dans une catégorie d'âge particulière, de champions départementaux, régionaux et nationaux à une association sportive affilié à la FFVB, à l'issue d'un classement annuel.*

*Les compétitions de clubs sont gérées directement par les commissions sportives correspondantes en fonction du niveau de compétition, qui éditent leur propre règlement sportif.*

*Des **compétitions individuelles** qui ont pour vocation la délivrance de titres individuels de niveaux départementaux, régionaux et nationaux à l'issue d'un tournoi final en fonction classement individuel annuel.*

**Le France Beach-volley Tour Senior**

**Le France Beach-volley Tour Espoir**

OUI	NON	ABSTENTIONS
1790	104	963

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : Résolution N°6 sur les tarifications.

---

**RESOLUTION N°6**


---

L'assemblée Générale extraordinaire adopte :

**2857 Voix en séance****Redevances Nationales**

- **Série 1A : 2000 €**
- **Série 1B : 1000 €**
- **Série 1C : 400 €**

**RESULTAT DU VOTE**

OUI	NON	ABSTENTIONS
2022	96	739

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** : La résolution 7 porte sur le tarif des amendes.

Suite aux interventions de **Mr DUCASSE (Pays de la Loire)**, **Mr SERRANO (Languedoc-Roussillon)**, **Melle VALLOGNES (Basse-Normandie)**, **Mr LARZUL (Ile de France)**, **Mr GOLFETTO (Rhône-Alpes)**, **Mr BUHLER (Provence)**, **Mr FLANDIN (Provence)**, **Mr SAPIN GUILBARD (Poitou Charentes)** qui protestent contre la présentation de la tarification en séance, un débat s'instaure avec **Mr MURAIL (Secrétaire Général)**, **Mr MOREUIL (Trésorier Général Adjoint)**, **Mr PELLAN (Président)**

Les éléments suivant sont pris en compte :

- les excuses des membres du bureau exécutif, mais l'obligation de fixer les éléments de cette assemblée générale extraordinaire n'ont pas permis d'envoyer tous les documents suffisamment tôt.
- Le prix des redevances est fixé jusqu'à l'assemblée générale de juin (comme pour tous les tarifs votés aujourd'hui)
- Les organisations des ligues sont gratuites.

Puis, la résolution est mise aux voix.

---

**RESOLUTION N°7**


---

L'assemblée Générale extraordinaire adopte :

**2857 Voix en séance****Montant maximum des amendes :**

- **Organisateurs : 1500 €**
- **Licenciés : 60 €**

**RESULTAT DU VOTE**

OUI	NON	ABSTENTIONS
2072	296	489

**Mr MURAIL (Secrétaire Général)** Par rapport à la résolution n°7, c'est simplement le montant maximum des amendes qui peuvent être données. Ce qui veut pas dire que c'est forcément ce montant là qui est donné par les commissions centrales. La procédure est que ce sont les commissions centrales qui fixent les amendes, par exemple pour les défauts de présentation de licence, l'inscription qui n'est pas respectée, et la proposition fixe une barrière de façon à ce que les commissions centrales ne proposent pas des tarifs d'amendes exorbitants.

**Mr PELLAN (Président)** remercie les congressistes de leur contribution, j'ai trouvé que cet échange a été assez fructueux.

Le Président de la Commission de Contrôle,

Georges GUILLET

Le Président de la FFVB,

Gil PELLAN

Le Secrétaire Général,

Daniel MURAIL